



**COMMUNIQUE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT**  
**DU 08/06/2011**

Le mercredi 8 juin 2011 de 10 heures à 11 heures 30, s'est tenu, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, Chef d'État, une réunion du Conseil des Ministres.

L'ordre du jour de cette réunion comportait 2 communications présentées par le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Hamed Bakayoko, relativement;

- d'une part, à la situation sécuritaire pour la période allant de décembre 2010 à juin 2011

- d'autre part, au plan de lutte contre le racket et le démantèlement des barrages anarchiques

- **La première communication présente en entrée le bilan du conflit armé au cours de la période comprise entre décembre 2010 et Juin 2011 ;**

Ce bilan fait état de ;

- plusieurs milliers de morts, de blessés, de personnes arrêtées, enlevées ou disparues, de nombreux véhicules saccagés, volés ou réquisitionnés

-de nombreuses destructions de biens publics et privés.

L'essentiel de ce bilan concerne le district d'Abidjan.

Dans leur fuite vers l'ouest du pays, les miliciens et mercenaires Libériens ont perpétré des exactions sur les populations civiles qui ont entraîné des centaines de morts, de blessés et de nombreuses habitations saccagées ou incendiées.

Le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur a ensuite fait le point sur la situation de la Police Nationale ;

La police Nationale a subi d'importants préjudices mais à ce jour, les effectifs sont pratiquement reconstitués; Le taux de présence des effectifs est de 85 % pour l'intérieur du pays et de 96 % pour le district d'Abidjan sur un effectif total de 18 641 policiers.

-La plupart des directions centrales fonctionnent sans entrave, de même que la majorité des 36 commissariats de la ville d'Abidjan.

Plus globalement, la situation présentée par le Ministre d'État, Ministre de l'intérieur indique une reprise progressive des activités dans le district d'Abidjan ainsi que dans les villes de l'intérieur du pays;

Néanmoins, les recommandations suivantes sont faites pour un retour rapide à une vie normale sur la totalité du territoire national ;

-renforcer les troupes dans le sud-ouest et aux frontières ivoiro-libériennes en vue de mettre hors d'état de nuire les mercenaires libériens qui y sévissent encore et empêcher l'arrivée de nouveaux éléments.

-procéder le plus rapidement possible à l'encasernement des forces FRCI présentes à Abidjan et dans les villes de l'intérieur du pays.

-mettre en œuvre des actions humanitaires en faveur des populations victimes d'exactions.

-poursuivre et intensifier la sensibilisation et les appels à la réconciliation des communautés autochtones, allogènes et étrangères, en particulier celles établies dans l'ouest et le sud ouest du pays.

- **La 2<sup>ème</sup> communication présentée par le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur est relative au plan de lutte contre le racket et le démantèlement des barrages anarchiques.**

Ce plan reprend les dispositions suggérées par le collège des grands commandements composés des FRCI et de la Police Nationale, dans le cadre de la lutte contre le racket et l'insécurité.

Le plan de lutte proposé est articulé autour des mesures suivantes ;

1-le démantèlement des barrages anarchiques

2-le regroupement et l'encasernement de tous les militaires avec obligation faite à leurs chefs de résider en caserne et la prise en charge alimentaire et sanitaire de tous les personnels regroupés.

A ce niveau il a été rappelé que le 22 avril dernier, le chef de l'État, dans une adresse aux généraux et commandants de groupements tactiques, avait indiqué que ces groupements qui avaient permis de libérer le pays, étaient des unités combattantes et non des forces de maintien de l'ordre. Monsieur le Président de la république avait à cette occasion ordonné le repli de toutes les unités militaires dans leurs casernes et bases d'origine, ainsi que le déploiement de la police et de la gendarmerie dans les commissariats et les brigades. C'est à ces dernières que reviennent les missions d'assurer la protection et la libre circulation des personnes et des biens.

3-le maintien de 5 postes de contrôle sur les corridors actuels.

4-la création de 3 corridors à caractère économiques partant du port Autonome d'Abidjan vers le nord (Gesco), vers Anyama et vers l'est (route de Bassam). Le contrôle des véhicules de transport de marchandises empruntant ces axes ne devra plus se faire que dans l'enceinte du domaine portuaire.

5-ce système centralisé de contrôle pourra être dans un deuxième temps étendu aux gares routières, de sorte à éviter les contrôles intempestifs sur les routes.

6-la mise en place de 2 postes fixes de contrôle et de 2 postes mobiles dans les zones nord et sud d'Abidjan

7-l'instauration de 6 postes d'observation qui seront installés dans des endroits stratégiques de la ville d'Abidjan. Ces postes d'observation n'auront pas de mission de contrôle, sauf sur instruction du Poste de Commandement Mixte,

8-l'instauration de 11 patrouilles de sécurisation dans les PC secondaires

9-Pour l'intérieur du pays, la limitation du nombre de barrages à 33 et la publication de la liste correspondante

10-une brigade spéciale de contrôle sera mise en place afin de relever et sanctionner les entraves à la fluidité routière

11-la mise en place d'un centre d'écoute sera mis en place pour les populations en détresse, centre opéré avec des télé conseillers parlant le français et au moins une langue locale.

12-en parallèle à la mise en œuvre des mesures présentées plus haut, un plan national de sécurisation intégrant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, notamment la vidéosurveillance, sera mis à l'étude et lancé.

13-une unité de lutte contre le racket (ULR) sera également mise en place, composée d'éléments issus de la Police Nationale et des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (ex-FAFN, ex FANCI et Gendarmerie). Cette unité comprendra 350 éléments, tous corps et grades confondus.

Le gouvernement a totalement conscience de la situation sécuritaire encore fragile à certains endroits du district d'Abidjan et voudrait rassurer les populations qu'il met tout en œuvre pour réduire dans les meilleurs délais les dernières poches d'insécurité, ainsi que les entraves à la liberté de circulation.

Pour terminer, Monsieur le Président de la République a tenu à préciser que l'ensemble des opérations de maintien de l'ordre ou de lutte contre le racket doivent s'assurer du respect des droits de l'homme, condition nécessaire pour bâtir un État de droit. Il a demandé que toutes les personnes impliquées dans des crimes et exactions soient identifiées et sanctionnées.

### **En points divers,**

-Monsieur le Président de la République a ordonné la poursuite de la gratuité des soins dans les hôpitaux publics, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Une évaluation sera prochainement faite de cette action, dont la mise en œuvre avait été exceptionnellement décidée au sortir du violent et meurtrier conflit qu'a vécu notre pays, afin d'atténuer les difficultés des populations.

Bruno N. Koné  
Ministre de la Poste et des T.I.C,  
Porte-parole du Gouvernement.